



CH-3003 Bern, FBAP / BLW/met

A-Post

Aux destinataires de l'audition

Référence :

Votre référence :

Notre référence : met

Berne, le 21 novembre 2014

Audition relative au train d'ordonnances agricoles du printemps 2015

Madame, Monsieur,

L'OFAG a effectué des optimisations pour l'exécution des dispositions d'ordonnances relatives à la loi sur l'agriculture. Nous nous faisons parvenir ces projets dans le cadre d'une audition. Il s'agit des modifications de 8 ordonnances du Conseil fédéral, d'une ordonnance du DEFR et d'un acte relevant de la compétence de l'OFAG. Concrètement, les adaptations portent sur les ordonnances suivantes :

Echelon et n°	Intitulé de l'acte	N° RS	Entrée en vigueur prévue
CF 01	Ordonnance sur les paiements directs, OPD	910.13	01.01.2016
CF 02	Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm	910.91	01.01.2016
CF 03	Ordonnance sur les améliorations structurelles, OAS	913.1	01.01.2016
CF 04	Ordonnance sur la vulgarisation agricole	915.1	01.07.2015
CF 05	Ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr	916.01	01.07.2015
OFAG 01	Annexe 4 de l'OIAgr	916.01	01.07.2015
CF 06	Ordonnance sur les aliments pour animaux, OSALA	916.307	01.07.2015
DEFR 01	Ordonnance sur le Livre des aliments pour animaux OLALA	916.307.1	01.07.2015
CF 07	Ordonnance sur l'élevage, OE	916.310	01.01.2016
CF 08	Ordonnance agricole sur la déclaration, OAgrD	916.51	01.07.2015

Vous trouverez la liste des destinataires, les rapports explicatifs et les projets d'ordonnance sur notre site Internet <http://www.blw.admin.ch>, Thème « Politique agricole », rubrique « Train d'ordonnances agricoles de printemps 2015 », ainsi que sur le site de la Chancellerie fédérale <http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>. Vous trouverez également sur le site Internet de

Bundesamt für Landwirtschaft BLW
Thomas Meier
Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern
Tel. +41 58 462 25 99, Fax +41 58 462 26 34
thomas.meier@blw.admin.ch
www.blw.admin.ch

l'OFAG un lien vers un document servant à recueillir les avis. L'utilisation de ce modèle et son envoi au format Word facilite notre tâche de dépouillement.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos remarques **d'ici au vendredi 16 janvier 2015**.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer votre prise de position écrite à l'Office fédéral de l'agriculture, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne ou par courrier électronique à schriftgutverwaltung@blw.admin.ch.

Après l'expiration du délai d'audition, les avis exprimés seront publiés sur Internet.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

Monique Bühlmann (monique.buehlmann@blw.admin.ch), secrétariat tél. 058 462 59 38

Thomas Meier (thomas.meier@blw.admin.ch) tél. 058 462 25 99

Mauro Ryser (mauro.ryser@blw.admin.ch) tél. 058 462 16 04

Sans avis contraire de votre part, nous partirons du principe que vous êtes d'accord avec nos propositions.

D'avance nous vous remercions pour les avis exprimés.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'agriculture OFAG



Bernard Lehmann
Directeur

Annexe : communiqué de presse